

**Résolution  
des Départements et Collectivités d'Outre-mer  
relative au financement des allocations individuelles de solidarité**

Les Départements et Collectivités d'Outre-mer souffrent d'une situation financière très fragile, notamment caractérisée par le poids très important du Revenu de solidarité active (RSA) dans la plupart de ces territoires.

En Guadeloupe, le Département finance le RSA, l'APA et la PCH à hauteur de 327 millions d'euros avec un reste à charge qui atteint 118 millions d'euros, dont 83,3 millions d'euros pour le seul RSA qui bénéficie à 46 000 bénéficiaires avec près de 97 000 ayant droits.

En Martinique, le RSA bénéficie à 35 000 personnes. Les trois allocations individuelles de solidarité représentent une dépense totale de 292 millions d'euros en 2017. Le reste à charge pour la Collectivité territoriale de Martinique est évalué à plus de 74 millions d'euros.

En Guyane, les dépenses liées au seul revenu de solidarité active s'élèvent à 154 millions d'euros en 2017 ; 43,5 % des bénéficiaires du RSA ne sont pas ressortissants de l'espace économique européen. Le reste à charge pour la Collectivité territoriale de Guyane représente 97,20 % de la dotation globale de fonctionnement en 2015.

A la Réunion, 190 000 personnes touchent le Revenu de solidarité active, soit 22 % de la population ; une situation qui risque de s'aggraver avec la fin des emplois aidés. En 10 ans, le reste à charge pour le Département sur les trois allocations individuelles de solidarité atteint 1,2 milliard d'euros.

**Considérant** que leur situation financière spécifique nécessite une prise en compte particulière, dans un élan de solidarité nationale,

**Les Présidentes et Présidents de Départements et de Collectivités d'Outre-mer, membres de l'Assemblée des Départements de France,**

**Demandent** qu'un fonds d'urgence soit mis en place en 2017 en tenant compte de la spécificité des situations dans les Outre-mer, en particulier de la croissance continue et sans rapport avec la moyenne nationale du nombre de bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité,

**Demandent** que l'Etat prenne ses responsabilités et apporte, dès 2018, une solution pérenne et concertée à la question du financement des allocations individuelles de solidarité dans les Outre-mer ; cette solution, notamment la mise en place d'une recentralisation adaptée pour des territoires comme la Guyane, étant désormais vitale.

**Résolution  
des Départements et Collectivités d'Outre-mer  
relative aux Assises des Outre-mer**

En 2009 se sont tenus les Etats généraux de l'Outre-mer, sans consultation préalable ni concertation véritable avec les collectivités concernées.

En février 2017, la loi relative à l'égalité réelle outre-mer a été promulguée. Si les collectivités n'ont pas été associées à la rédaction de la loi, celle-ci prévoit néanmoins la mise en place par l'Etat et les collectivités territoriales, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, de plans de convergence visant à réduire les écarts de développement entre les Outre-mer et l'Hexagone.

En octobre 2017, le Gouvernement lance les Assises de l'Outre-mer.

Engagement de campagne du Président de la République Emmanuel MACRON, les Assises doivent déboucher, au premier semestre 2018, sur le « Livre bleu outre-mer », synthèse d'ateliers tenus sur chaque territoire et d'une consultation internet, qui devrait devenir le socle des politiques publiques du quinquennat pour le développement des territoires ultramarins.

**Considérant** que la situation socio-économique des territoires d'Outre-mer nécessite d'agir dès maintenant plutôt que d'entamer une énième consultation,

**Considérant** que les collectivités ont déjà réalisé des diagnostics de territoire, qu'elles ont défini et porté leurs schémas globaux et sectoriels de développement stratégique,

**Considérant** que les Assises des Outre-mer sont une démarche lancée unilatéralement par l'Etat, sans aucune concertation avec les collectivités concernées,

**Considérant** que les Assises imposent aux collectivités des sujets déjà traités,

**Les Présidentes et Présidents de Départements et de Collectivités d'Outre-mer, membres de l'Assemblée des Départements de France,**

**Demandent** qu'une évaluation partagée de la mise en œuvre des 137 mesures des Etats généraux de 2009 et des évolutions législatives postérieures soit mise en œuvre avant de lancer une nouvelle consultation,

**Demandent** la prise en compte des diagnostics et des plans sectoriels déjà existants de leurs territoires,

**Demandent** que l'Etat respecte les engagements qu'il a pris et mette notamment en œuvre la loi « Egalité réelle Outre-mer » plutôt que de perdre un an et demi de consultation avant de mettre de nouvelles mesures en place,



ASSEMBLÉE DES  
**DÉPARTEMENTS**  
DE FRANCE

Marseille, le 18 octobre 2017

**Demandent** des moyens de la part de l'Etat pour honorer leurs politiques de solidarité et de développement de leur territoire,

**Demandent** que les nouvelles mesures qui pourraient être décidées n'engagent pas de coûts supplémentaires pour les collectivités concernées.